

AIDE-MÉMOIRE

Entreprises étrangères

Cet aide-mémoire est destiné aux personnes morales ayant leur **siège social hors Québec** et n'ayant **jamais fait de déclaration de revenus** auprès de Revenu Québec.

Avant de demander votre autorisation de contracter

- Consultez le [Guide d'accompagnement](#) accessible en ligne.
- Téléchargez le formulaire [Demande d'autorisation de contracter](#).

Documents à préparer

- Formulaire Demande d'autorisation de contracter dûment rempli.
- Organigramme indiquant la structure de l'entreprise et comprenant, s'il y a lieu, le nom des filiales de l'entreprise, le nom de sa société mère ainsi que le nom des filiales de cette société (veuillez indiquer les liens entre les entreprises).
- États financiers audités du dernier exercice financier de l'entreprise ou, minimalement, un rapport de mission d'examen sur les états financiers du dernier exercice (les avis au lecteur et les missions de compilation ne sont pas acceptés).
- Attestation fiscale ou un document équivalent provenant du pays ou de la province d'origine de l'entreprise démontrant qu'elle n'est pas en défaut d'avoir produit les déclarations (taxes, impôts, etc.) requises en vertu des lois fiscales et qu'elle n'a pas de compte en souffrance à l'endroit des autorités en place.
- Mesures de gouvernance et de contrôle existant au sein de l'organisation : règles de régie interne, règlements généraux, code d'éthique, comité de gouvernance, délégation de pouvoirs, politique de remboursement des dépenses, programmes de formation, etc.
- Lettre signée par la personne répondante ou par un dirigeant ou une dirigeante de l'entreprise et mentionnant ceci :

Nous confirmons que l'entreprise XYZ n'a pas, au cours des cinq dernières années :

- *Été poursuivie ou déclarée coupable de toute infraction de nature criminelle ou pénale dans le cours de ses affaires (au Canada ou à l'étranger).*
- *Été actionnaire ou associée d'une autre entreprise, ou n'a pas eu, directement ou indirectement, le contrôle juridique ou de facto d'une autre entreprise ayant été poursuivie ou déclarée coupable d'une infraction prévue à l'Annexe 1 de la Loi sur les contrats des organismes publics.*

Pour transmettre votre demande

- Si vous payez par carte de crédit (recommandé) : envoyez votre formulaire et les documents requis par courriel à l'adresse autorisation@amp.quebec.
- Si vous payez par chèque : envoyez votre formulaire, les documents requis et votre chèque par la poste à l'adresse inscrite dans le formulaire de demande (section 10).
- Si vous avez des questions, n'hésitez pas à nous contacter : 1 888 335-5550.